

**DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION****du 9 juillet 2014****écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section «Garantie», du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)***[notifiée sous le numéro C(2014) 4479]***(Les textes en langues allemande, anglaise, danoise, espagnole, finnoise, française, hongroise, italienne, lettone, néerlandaise, polonaise, portugaise, slovène, suédoise et tchèque sont les seuls faisant foi.)**

(2014/458/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1258/1999 du Conseil du 17 mai 1999 relatif au financement de la politique agricole commune <sup>(1)</sup>, et notamment son article 7, paragraphe 4,vu le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune <sup>(2)</sup>, et notamment son article 31,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 7, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1258/1999 et l'article 31 du règlement (CE) n° 1290/2005 prévoient que la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.
- (2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.
- (3) En vertu du règlement (CE) n° 1258/1999 et du règlement (CE) n° 1290/2005, seules les dépenses agricoles effectuées conformément aux règles de l'Union européenne peuvent être financées.
- (4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du FEOGA, section «Garantie», du FEAGA et du Feader.
- (5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEOGA, section «Garantie», au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant la communication écrite de la Commission informant les États membres du résultat des vérifications.
- (6) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse.
- (7) La présente décision ne préjuge pas les conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice dans des affaires en instance à la date du 15 mars 2014 et portant sur des matières faisant l'objet de la présente décision,

<sup>(1)</sup> JO L 160 du 26.6.1999, p. 103.<sup>(2)</sup> JO L 209 du 11.8.2005, p. 1.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Les dépenses des organismes payeurs agréés des États membres déclarées au titre du FEOGA, section «Garantie», au titre du FEAGA ou au titre du Feader et indiquées à l'annexe sont écartées du financement de l'Union européenne en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne.

*Article 2*

Le Royaume de Belgique, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Lettonie, la Hongrie, la République de Pologne, la République portugaise, la République de Slovénie, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 9 juillet 2014.

*Par la Commission*

Dacian CIOLOȘ

*Membre de la Commission*

—

## ANNEXE

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devis	Montant	Déductions	Incidence financière
<b>POSTE BUDGÉTAIRE: 6701</b>									
BE	Autres aides directes — Bovins	2010	Paiements effectués pour des animaux inéligibles et application incorrecte des sanctions	PONCTUELLE		EUR	- 133 335,00	0,00	- 133 335,00
BE	Autres aides directes — Bovins	2011	Paiements effectués pour des animaux inéligibles et application incorrecte des sanctions	PONCTUELLE		EUR	- 62 275,00	0,00	- 62 275,00
BE	Autres aides directes — Bovins	2012	Paiements effectués pour des animaux inéligibles et application incorrecte des sanctions	PONCTUELLE		EUR	- 110 550,00	0,00	- 110 550,00
<b>TOTAL BE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 306 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 306 160,00</b>
CZ	Autres aides directes — Articles 68 à 72 du règlement n° 73/2009	2011	Paiements indus et non-application de réductions ou d'exclusions pour animaux en cas d'irrégularités	PONCTUELLE		EUR	- 4 195,16	0,00	- 4 195,16
CZ	Autres aides directes — Articles 68 à 72 du règlement n° 73/2009	2012	Paiements indus et non-application de réductions ou d'exclusions pour animaux en cas d'irrégularités	PONCTUELLE		EUR	- 68,74	0,00	- 68,74
<b>TOTAL CZ</b>						<b>EUR</b>	<b>- 4 263,90</b>	<b>0,00</b>	<b>- 4 263,90</b>
DE	Aides directes découplées	2008	Absence d'extrapolation en cas de surdéclaration inférieure à 3 %	PONCTUELLE		EUR	- 106 694,14	0,00	- 106 694,14
DE	Aides directes découplées	2009	Absence d'extrapolation en cas de surdéclaration inférieure à 3 %	PONCTUELLE		EUR	- 104 776,14	0,00	- 104 776,14
DE	Aides directes découplées	2009	Faiblesses dans la tolérance de mesure	PONCTUELLE		EUR	- 56 327,48	0,00	- 56 327,48

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Aides directes découplées	2010	Absence d'extrapolation en cas de surdéclaration inférieure à 3 %	PONC-TUELLE		EUR	- 72 254,33	0,00	- 72 254,33
DE	Aides directes découplées	2010	Faiblesses dans la tolérance de mesure	PONC-TUELLE		EUR	- 56 781,05	0,00	- 56 781,05
<b>TOTAL DE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 396 833,14</b>	<b>0,00</b>	<b>- 396 833,14</b>
DK	Aides directes découplées	2011	Faiblesses dans les contrôles sur place	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 529 693,10	0,00	- 1 529 693,10
DK	Aides directes découplées	2011	Recouvrements rétroactifs et traitement incorrect des droits au paiement	PONC-TUELLE		EUR	- 69 494,00	0,00	- 69 494,00
DK	Aides directes découplées	2012	Faiblesses dans les contrôles sur place	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 489 167,20	0,00	- 1 489 167,20
DK	Aides directes découplées	2012	Recouvrements rétroactifs et traitement incorrect des droits au paiement	PONC-TUELLE		EUR	- 3 654,00	0,00	- 3 654,00
<b>TOTAL DK</b>						<b>EUR</b>	<b>- 3 092 008,30</b>	<b>0,00</b>	<b>- 3 092 008,30</b>
ES	Mesures en matière de pêche	2004	Contrôles administratifs non concluants, lacunes dans les contrôles sur place et le contrôle externe	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 185 468,74	0,00	- 185 468,74
ES	Mesures en matière de pêche	2005	Contrôles administratifs non concluants, lacunes dans les contrôles sur place et le contrôle externe	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 253 547,34	0,00	- 253 547,34
ES	Mesures en matière de pêche	2006	Contrôles administratifs non concluants, lacunes dans les contrôles sur place et le contrôle externe	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 117 708,85	0,00	- 117 708,85

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Aides directes découplées	2010	Faiblesses dans les contrôles administratifs, les contrôles sur place et les recouvrements	PONC-TUELLE		EUR	- 53 541,40	0,00	- 53 541,40
ES	Aides directes découplées	2011	Faiblesses dans les contrôles administratifs, les contrôles sur place et les recouvrements	PONC-TUELLE		EUR	- 368,20	0,00	- 368,20
ES	Conditionnalité	2009	Indulgence du système de sanction, année de demande 2008	PONC-TUELLE		EUR	- 191 873,53	- 383,75	- 191 489,78
ES	Conditionnalité	2009	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG), année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 790 454,36	- 218,52	- 790 235,84
ES	Conditionnalité	2009	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 24 049,41	0,00	- 24 049,41
ES	Conditionnalité	2010	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 638,55	0,00	- 638,55
ES	Conditionnalité	2010	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 781 951,76	- 1 002,96	- 780 948,80
ES	Conditionnalité	2010	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 30,92	0,00	- 30,92
ES	Conditionnalité	2011	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 117,27	0,00	- 117,27
ES	Conditionnalité	2011	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 570,44	0,00	- 570,44
ES	Conditionnalité	2011	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 824 194,02	0,00	- 824 194,02
<b>TOTAL ES</b>						<b>EUR</b>	<b>- 3 224 514,79</b>	<b>- 1 605,23</b>	<b>- 3 222 909,56</b>

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FI	Aides directes découplées	2010	Faiblesses dans le SIPA, les contrôles sur place et le calcul des réductions	PONC-TUELLE		EUR	- 289 992,10	0,00	- 289 992,10
FI	Aides directes découplées	2011	Faiblesses dans le SIPA, les contrôles sur place et le calcul des réductions	PONC-TUELLE		EUR	- 961 208,71	0,00	- 961 208,71
FI	Aides directes découplées	2012	Faiblesses dans le SIPA, les contrôles sur place et le calcul des réductions	PONC-TUELLE		EUR	- 1 384 610,18	0,00	- 1 384 610,18
<b>TOTAL FI</b>						<b>EUR</b>	<b>- 2 635 810,99</b>	<b>0,00</b>	<b>- 2 635 810,99</b>
FR	Lait — Lait distribué dans les écoles	2009	Contrôles sur place tardifs pour le programme en faveur de la consommation de lait à l'école (année scolaire 2008-2009)	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 290 282,58	0,00	- 290 282,58
FR	Lait — Lait distribué dans les écoles	2010	Contrôles sur place tardifs pour le programme en faveur de la consommation de lait à l'école (année scolaire 2008-2009)	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 351 047,94	0,00	- 351 047,94
FR	Lait — Lait distribué dans les écoles	2011	Contrôles sur place tardifs pour le programme en faveur de la consommation de lait à l'école (année scolaire 2008-2009)	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 610,58	0,00	- 1 610,58
FR	Lait — Lait distribué dans les écoles	2012	Contrôles sur place tardifs pour le programme en faveur de la consommation de lait à l'école (année scolaire 2008-2009)	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 474,30	0,00	- 474,30
FR	Droits	2010	Attributions irrégulières de droits issus de la réserve nationale et consolidation des superficies fourragères	FORFAI-TAIRE	10,00%	EUR	- 5 938 076,49	0,00	- 5 938 076,49
FR	Droits	2010	Attributions irrégulières de droits issus de la réserve nationale et consolidation des superficies fourragères	PONC-TUELLE		EUR	- 2 584 040,40	0,00	- 2 584 040,40
FR	Droits	2011	Attributions irrégulières de droits issus de la réserve nationale et consolidation des superficies fourragères	FORFAI-TAIRE	10,00%	EUR	- 3 176 345,75	0,00	- 3 176 345,75

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Droits	2011	Attributions irrégulières de droits issus de la réserve nationale et consolidation des superficies fourragères	PONC-TUELLE		EUR	- 2 584 032,47	0,00	- 2 584 032,47
FR	Droits	2012	Attributions irrégulières de droits issus de la réserve nationale et consolidation des superficies fourragères	FORFAI-TAIRE	10,00%	EUR	- 3 176 345,75	0,00	- 3 176 345,75
FR	Droits	2012	Attributions irrégulières de droits issus de la réserve nationale et consolidation des superficies fourragères	PONC-TUELLE		EUR	- 2 584 031,62	0,00	- 2 584 031,62
<b>TOTAL FR</b>						<b>EUR</b>	<b>- 20 686 287,88</b>	<b>0,00</b>	<b>- 20 686 287,88</b>
GB	Aides directes découplées	2011	Faiblesses dans les contrôles croisés SIPA et dans les contrôles sur place	PONC-TUELLE		EUR	- 2 563 473,00	0,00	- 2 563 473,00
<b>TOTAL GB</b>						<b>EUR</b>	<b>- 2 563 473,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 2 563 473,00</b>
IT	Fruits et légumes — Transformation des tomates	2008	Faiblesses dans les contrôles administratifs et comptables; Les pièces comptables de concordance avec la comptabilité nécessaires conformément au droit national ne sont pas en possession des organisations de producteurs et des responsables du traitement	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 332 156,30	- 932 862,52	- 1 399 293,78
IT	Fruits et légumes — Transformation des tomates	2010	Faiblesses dans les contrôles administratifs et comptables; Les pièces comptables de concordance avec la comptabilité nécessaires conformément au droit national ne sont pas en possession des organisations de producteurs et des responsables du traitement	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	720,02	0,00	720,02
IT	Irrégularités	2012	Manque d'information sur les mesures de recouvrement prises	PONC-TUELLE		EUR	- 2 362 005,73	0,00	- 2 362 005,73

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Irrégularités	2012	Négligence dans la procédure de recouvrement	PONC-TUELLE		EUR	- 1 283 164,95	0,00	- 1 283 164,95
IT	Irrégularités	2012	Non-déclaration à l'annexe III	PONC-TUELLE		EUR	- 1 460 976,88	0,00	- 1 460 976,88
<b>TOTAL IT</b>						<b>EUR</b>	<b>- 7 437 583,84</b>	<b>- 932 862,52</b>	<b>- 6 504 721,32</b>
LV	Aides directes découplées	2011	Faiblesses liées aux erreurs manifestes et aux contrôles sur place présentant un taux d'erreur inférieur à 3 %	PONC-TUELLE		EUR	- 15 324,30	0,00	- 15 324,30
LV	Aides directes découplées	2012	Faiblesses liées aux erreurs manifestes et aux contrôles sur place présentant un taux d'erreur inférieur à 3 %	PONC-TUELLE		EUR	- 3 399,21	0,00	- 3 399,21
LV	Conditionnalité	2009	4 BCAE non définies, calcul inexact de la sanction, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 254 163,51	0,00	- 254 163,51
LV	Conditionnalité	2010	2 BCAE non définies, lacunes en ce qui concerne les contrôles des ERMG4 et le niveau de tolérance utilisé pour les ERMG7, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 181 777,79	0,00	- 181 777,79
LV	Conditionnalité	2010	4 BCAE non définies, calcul inexact de la sanction, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 179,81	0,00	- 179,81
LV	Conditionnalité	2011	2 BCAE non définies, lacunes en ce qui concerne les contrôles des ERMG4 et le niveau de tolérance utilisé pour les ERMG7, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 100,05	0,00	- 100,05
LV	Conditionnalité	2011	4 BCAE non définies, calcul inexact de la sanction, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	14,86	0,00	14,86

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devises	Montant	Déductions	Incidence financière
LV	Conditionnalité	2011	Lacunes en ce qui concerne les contrôles des ERMG4 et le niveau de tolérance utilisé pour les ERMG7, année de demande 2010	PONC-TUELLE		EUR	- 2 230,28	0,00	- 2 230,28
LV	Conditionnalité	2012	2 BCAE non définies, lacunes en ce qui concerne les contrôles des ERMG4 et le niveau de tolérance utilisé pour les ERMG7, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 0,19	0,00	- 0,19
<b>TOTAL LV</b>						<b>EUR</b>	<b>- 457 160,28</b>	<b>0,00</b>	<b>- 457 160,28</b>
SE	Aides directes découplées	2010	Faiblesses dans le SIPA, année de demande 2009	PONC-TUELLE		EUR	- 1 117 986,60	0,00	- 1 117 986,60
SE	Aides directes découplées	2011	Faiblesses dans le SIPA, année de demande 2010	PONC-TUELLE		EUR	- 15 591,00	0,00	- 15 591,00
<b>TOTAL SE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 1 133 577,60</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 133 577,60</b>
SI	Aides directes découplées	2010	Faiblesses dans la vérification des petites parcelles en ce qui concerne le respect de la définition des parcelles agricoles	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 85 780,08	- 2 203,29	- 83 576,79
SI	Aides directes découplées	2010	Non-extrapolation du résultat du contrôle lorsque la différence constatée est inférieure à 3 %	PONC-TUELLE		EUR	- 1 771,90	- 10,97	- 1 760,93
SI	Aides directes découplées	2011	Faiblesses dans la vérification des petites parcelles en ce qui concerne le respect de la définition des parcelles agricoles	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 115 956,46	0,00	- 115 956,46
SI	Aides directes découplées	2011	Non-extrapolation du résultat du contrôle lorsque la différence constatée est inférieure à 3 %	PONC-TUELLE		EUR	- 6 376,67	- 7,62	- 6 369,05

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Aides directes découplées	2012	Faiblesses dans la vérification des petites parcelles en ce qui concerne le respect de la définition des parcelles agricoles	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 131 269,23	0,00	- 131 269,23
SI	Aides directes découplées	2012	Non-extrapolation du résultat du contrôle lorsque la différence constatée est inférieure à 3 %	PONC-TUELLE		EUR	- 6 506,76	- 7,78	- 6 498,98
<b>TOTAL SI</b>						<b>EUR</b>	<b>- 347 661,10</b>	<b>- 2 229,66</b>	<b>- 345 431,44</b>
<b>TOTAL 6701</b>						<b>EUR</b>	<b>- 42 285 334,82</b>	<b>- 936 697,41</b>	<b>- 41 348 637,41</b>

**POSTE BUDGÉTAIRE: 6711**

DK	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Faiblesses dans les contrôles sur place	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 138 216,28	0,00	- 138 216,28
DK	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2012	Faiblesses dans les contrôles sur place	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 114 814,02	0,00	- 114 814,02
<b>TOTAL DK</b>						<b>EUR</b>	<b>- 253 030,30</b>	<b>0,00</b>	<b>- 253 030,30</b>
ES	Conditionnalité	2009	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 25 382,59	0,00	- 25 382,59
ES	Conditionnalité	2009	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 341,72	0,00	- 1 341,72
ES	Conditionnalité	2010	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	18,14	0,00	18,14
ES	Conditionnalité	2010	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 34 511,04	0,00	- 34 511,04

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Conditionnalité	2010	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 317,20	0,00	- 317,20
ES	Conditionnalité	2011	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 36,65	0,00	- 36,65
ES	Conditionnalité	2011	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 69,84	0,00	- 69,84
ES	Conditionnalité	2011	Contrôle partiel et inefficace de nombreuses ERMG, année de demande 2010	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 39 292,14	0,00	- 39 292,14
<b>TOTAL ES</b>						<b>EUR</b>	<b>- 100 933,04</b>	<b>0,00</b>	<b>- 100 933,04</b>
FI	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Faiblesses dans le SIPA, les contrôles sur place et le calcul des réductions	PONC-TUELLE		EUR	- 132 350,41	0,00	- 132 350,41
FI	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Faiblesses dans le SIPA, les contrôles sur place et le calcul des réductions	PONC-TUELLE		EUR	- 449 325,95	0,00	- 449 325,95
FI	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2012	Faiblesses dans le SIPA, les contrôles sur place et le calcul des réductions	PONC-TUELLE		EUR	- 558 189,31	0,00	- 558 189,31
<b>TOTAL FI</b>						<b>EUR</b>	<b>- 1 139 865,67</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 139 865,67</b>
GB	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Faiblesses dans les contrôles croisés SIPA et dans les contrôles sur place	PONC-TUELLE		EUR	- 614 769,00	0,00	- 614 769,00
<b>TOTAL GB</b>						<b>EUR</b>	<b>- 614 769,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 614 769,00</b>

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devises	Montant	Déductions	Incidence financière
HU	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2009	Contrôle clé inadéquat — soutien accordé à des bénéficiaires inéligibles (non-participation à la formation obligatoire)	FORFAITAIRES	10,00%	EUR	- 131 333,83	0,00	- 131 333,83
HU	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2010	Contrôle clé inadéquat — soutien accordé à des bénéficiaires inéligibles (non-participation à la formation obligatoire)	FORFAITAIRES	10,00%	EUR	- 149 391,75	0,00	- 149 391,75
HU	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2011	Contrôle clé inadéquat — soutien accordé à des bénéficiaires inéligibles (non-participation à la formation obligatoire)	FORFAITAIRES	10,00%	EUR	- 42 101,65	0,00	- 42 101,65
HU	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les investissements (2007-2013)	2012	Contrôle clé inadéquat — soutien accordé à des bénéficiaires inéligibles (non-participation à la formation obligatoire)	FORFAITAIRES	10,00%	EUR	- 60 885,25	0,00	- 60 885,25
<b>TOTAL HU</b>						<b>EUR</b>	<b>- 383 712,48</b>	<b>0,00</b>	<b>- 383 712,48</b>
LV	Conditionnalité	2009	4 BCAE non définies, calcul inexact de la sanction, année de demande 2008	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 212 566,45	0,00	- 212 566,45
LV	Conditionnalité	2010	2 BCAE non définies, lacunes en ce qui concerne les contrôles des ERMG4 et le niveau de tolérance utilisé pour les ERMG7, année de demande 2009	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	- 92 731,87	0,00	- 92 731,87
LV	Conditionnalité	2010	4 BCAE non définies, calcul inexact de la sanction, année de demande 2008	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	1 146,35	0,00	1 146,35
LV	Conditionnalité	2011	2 BCAE non définies, lacunes en ce qui concerne les contrôles des ERMG4 et le niveau de tolérance utilisé pour les ERMG7, année de demande 2009	FORFAITAIRES	2,00 %	EUR	249,48	0,00	249,48

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
LV	Conditionnalité	2011	4 BCAE non définies, calcul inexact de la sanction, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	425,78	0,00	425,78
LV	Conditionnalité	2012	2 BCAE non définies, lacunes en ce qui concerne les contrôles des ERMG4 et le niveau de tolérance utilisé pour les ERMG7, année de demande 2009	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	106,22	0,00	106,22
LV	Conditionnalité	2012	4 BCAE non définies, calcul inexact de la sanction, année de demande 2008	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	183,03	0,00	183,03
<b>TOTAL LV</b>						<b>EUR</b>	<b>- 303 187,46</b>	<b>0,00</b>	<b>- 303 187,46</b>
PL	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les inves- tisements (2007-2013)	2009	Absence de critères de sélection	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 16 237,92	0,00	- 16 237,92
PL	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les inves- tisements (2007-2013)	2010	Absence de critères de sélection	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 189 601,12	0,00	- 2 189 601,12
PL	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les inves- tisements (2007-2013)	2011	Absence de critères de sélection	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 290 180,19	0,00	- 2 290 180,19
PL	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les inves- tisements (2007-2013)	2012	Absence de critères de sélection	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 175 231,69	0,00	- 1 175 231,69
PL	Développement rural Feader Axes 1+3 — Mesures axées sur les inves- tisements (2007-2013)	2013	Absence de critères de sélection	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 172 311,40	0,00	- 172 311,40
<b>TOTAL PL</b>						<b>EUR</b>	<b>- 5 843 562,32</b>	<b>0,00</b>	<b>- 5 843 562,32</b>

EM	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Contrôles sur place tardifs	FORFAI- TAIRE	5,00 %	EUR	- 81 992,88	- 81 992,88	0,00
PT	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Contrôles sur place tardifs	FORFAI- TAIRE	5,00 %	EUR	- 3 374 908,49	- 2 911 944,67	- 462 963,82
PT	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Contrôles sur place tardifs	FORFAI- TAIRE	2,00 %	EUR	- 353 974,42	0,00	- 353 974,42
PT	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Contrôles sur place tardifs	FORFAI- TAIRE	2,00 %	EUR	- 213 427,37	0,00	- 213 427,37
PT	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Contrôles sur place tardifs	FORFAI- TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 682 133,84	- 1 446 076,06	- 236 057,78
<b>TOTAL PT</b>						<b>EUR</b>	<b>- 5 706 437,00</b>	<b>- 4 440 013,61</b>	<b>- 1 266 423,39</b>
SE	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Faiblesses dans le SIPA, année de demande 2009	PONC- TUELLE		EUR	- 190 380,00	0,00	- 190 380,00
SE	Développement rural Feader Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Faiblesses dans le SIPA, année de demande 2010	PONC- TUELLE		EUR	- 143 719,00	0,00	- 143 719,00
<b>TOTAL SE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 334 099,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 334 099,00</b>
<b>TOTAL 6711</b>						<b>EUR</b>	<b>- 14 679 596,27</b>	<b>- 4 440 013,61</b>	<b>- 10 239 582,66</b>